



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cuthbert

## Avis public

**Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :**

La Municipalité de Saint-Cuthbert a reçu le certificat de conformité, délivré le 10 mai 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de d'Autray, relativement au règlement d'urbanisme numéro 283.

Le règlement numéro 283 modifie le règlement de zonage numéro 82 et le règlement de lotissement numéro 83 afin d'apporter les modifications suivantes :

- 1. Modification du plan de zonage afin d'agrandir la zone industrielle numéro 2I à même la zone agricole numéro 22A**
- 2. D'abroger l'article 3.1.1 du règlement de lotissement numéro 83**

Des dispositions de ce règlement pouvaient faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire. Suite à l'avis public publié le 6 avril 2017, la Municipalité n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire relativement au contenu de ce règlement.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

**Donné à Saint-Cuthbert ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mille dix-sept.**

**Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier**

---

### Certificat de publication (article 420)

*Je, soussigné, Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Saint-Cuthbert certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le **journal l'Action d'Autray** et en affichant une copie, entre 17 et 18 heures le vingt-troisième jour du mois de mai 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : **entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal.***

*En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour du mois de mai 2017.*

*Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier.*